

# MAIRIE de MANGLIEU

10, place de l'Abbatiale  
63270 MANGLIEU

Téléphone 04 73 71 52 01  
E-mail : mairie.manglieu@wanadoo.fr



## DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06/02/2025

Envoyé en préfecture le 11/02/2025

Reçu en préfecture le 11/02/2025

Publié le

ID : 063-216302059-20250206-20250206001-DE

S<sup>2</sup>LO

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 9

Nombre de suffrages : 10

Date de convocation  
27/01/2025

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

..J.J....

et publication du :

..J.J....

L'an deux mille vingt-cinq, le six février, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme BROUSSE Michèle.

### Etaient présents :

M. BOUCHICHE Laurent, Mme BROUSSE Michèle, Mme BRUT Emmanuelle, M. BRUT Vincent, M. FAURE Francis, M. MONTI Christian, M. PAGES Patrice, M. VERMOREL Julien, Mme WALRAND Andrée

### Procuration(s) :

Mme LEGRIX Nathalie donne pouvoir à Mme BROUSSE Michèle

### Etai(ent) absent(s) :

Mme DELTOUR Mélissa

### Etai(ent) excusé(s) :

Mme LEGRIX Nathalie

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. BRUT Vincent

Numéro interne de l'acte : 2025-02-06-001

Objet : Constitution de servitude de passage pour l'implantation d'une canalisation d'eaux usées

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la mise en de l'assainissement d'une maison est obligatoire dans l'année d'acquisition. Or, une maison vient d'être acquise à Bonne Pause et la mise en conformité de l'assainissement est nécessaire, cependant cette habitation ne dispose pas de terrain environnant, or pour réaliser un assainissement au norme, l'acquéreur a besoin d'un peu de terrain de façon à installer sa fosse septique et les canalisations d'eaux usées. C'est pourquoi Madame le Maire propose au Conseil Municipal de mettre à disposition une partie du communale se situant derrière cette habitation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

1 - D'autoriser Monsieur BOUCHICHE Michel à bénéficier d'une servitude de passage sur la parcelle communale située entre les parcelles ZN 63 et ZN 86 lieu-dit Bonne Pause, 63270 MANGLIEU,

MAIRIE DE MANGLIEU

Ouverture du secrétariat de mairie les lundi, mardi et jeudi

propriété de la commune et dont une partie est mise à disposition de Monsieur BOUCHICHE Michel pour l'implantation d'une fosse septique et des canalisations d'eaux usées afin de permettre la réhabilitation de son système d'assainissement autonome.

2 - D'habiliter Madame le Maire, ou son représentant, à revêtir de sa signature tous documents nécessaires.

3 - D'accepter que l'entreprise diligentée par Monsieur BOUCHICHE pénètre sur la parcelle communale précitée pour la réalisation des travaux, l'exploitation courante, l'entretien, voire la réparation de la canalisation.

4 - Que cette autorisation de passage est accordée à titre gratuit.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 11/02/2025

Reçu en préfecture le 11/02/2025

Publié le

ID : 063-216302059-20250206-20250206001-DE



Le Secrétaire de séance,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à MANGLIEU  
Le Maire,